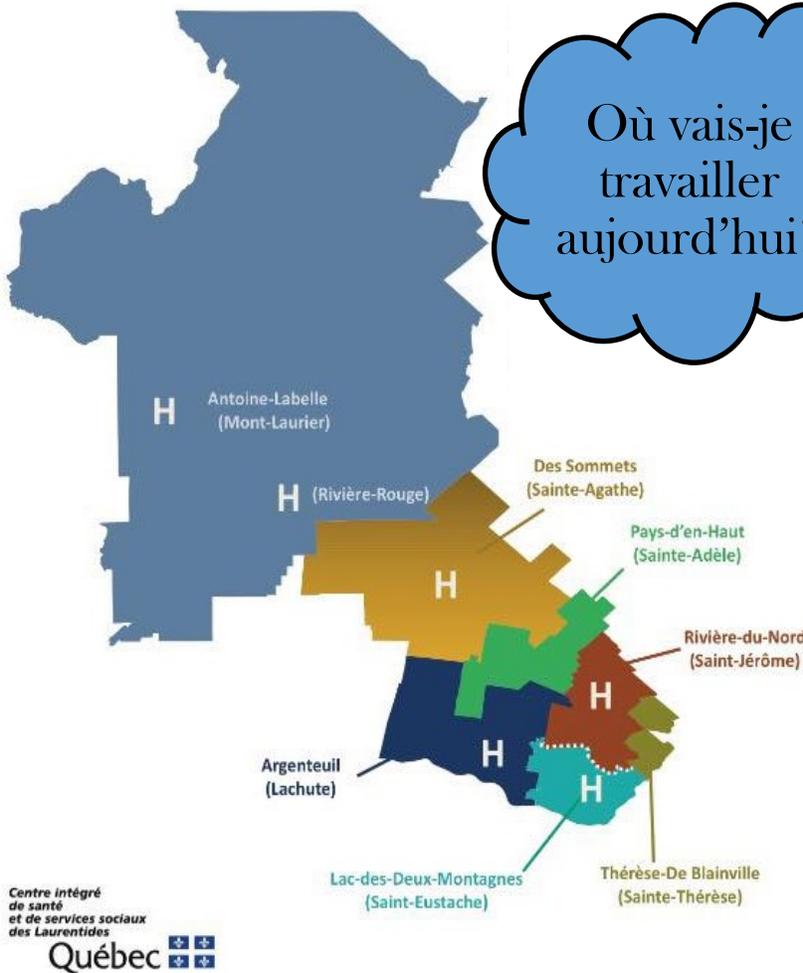




Les professionnelles en soins veulent de la stabilité

FIQ - Syndicat des professionnelles en soins des Laurentides



De chez moi:

Mont-Laurier 160 km

Saint-Jérôme 30 km

Saint-Eustache 60 km

Lachute: 70 km

L'employeur reste sur ses positions initiales en ce qui concerne la notion de déplacement dans la négociation locale, malgré le fait qu'il ait annoncé publiquement que ce n'était pas son intention.

Il se donne le droit de déplacer les professionnelles en soins d'un centre d'activité à l'autre sans raison autre que sa gestion.

Une membre qui est cédulée en médecine, par exemple, peut être déplacée dans n'importe quel autre centre d'activité au bon vouloir de l'employeur s'il manque du personnel. C'est ça sa mobilité et sa souplesse. Il te fait travailler où il veut, et ce, peu importe ton poste.

Ça n'a plus d'importance ton poste, tu vas travailler où il veut.

[#stabilitéfiqlaurentides](#)